

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

110^{fr} de Suisse

A. En argent, bled, vin, ou bois?

Le tout en argent, de la Paroisse de St. Saphorin & de Moudon. y Comport un Log. qui fut fait, il y a environ 25 à trente ans.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

Ces fonctions Consistent à faire tous les jours, une Messe à Moudon & une à Crémier excepté le mardi, ensuite faire à répondre les enfants au

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

Catéchisme à Moudon, tous les quinze jours, & faire la prière tous les

c. Fondations?

Dimanches, qu'il n'y a pas le Catéchisme & l'indiv. de chant

d. Caisses communales?

des B. tous les Dimanches à Moudon & faire la prière tous les samedis de

e. Biens d'église?

Communion. De Conze, un mois au temps de la moisson de Vendange quinze jours de plus, se doit lire à l'église de Chérens à mon tour, de trois semaines en trois semaines,

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Le Logement, Jardin & Chérens

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Jean Samuel Delay, Régent pour Moudon & Crémier

Le 12 Mars 1799

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

25
Es. 15.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

à Dubloz

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

de la Paroisse de St. Saphorin Agence de Chérens

d. District

de Lavaux

e. Canton

Du Sâman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Il y en a 14 dont les plus éloignées de l'école sont environ 26 Minutes

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Le Rolle est de 36 Enfants Garçons & filles

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Il n'y en a point qui ayent plus de deux lieues d'éloignement*

a. Leurs noms. *St. Saphorin, Nivard, Châbles, Ludoine avec l'annexe de Cremire*

b. Leurs distances réciproques. *La 1^{re} 25 minutes, la 2^e de 18 la 3^e de 15 la 4^e de 20 Et la dernière Environ 1/2 lieue*

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *Je s'occupe à lire, à écrire, l'arithmétique et à faire apprendre le catéchisme retouché d'Ortvald, & d'Orrier, & de donner des thèmes chaque jour & deux*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *Je la tiens toute l'année en hiver deux fois par jours & en été une fois excepté le mardi & le samedi avant midi*

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? *Il n'y a que le catéchisme indiqué à l'article cy dessus*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *ils ont toujours été sous l'inspection immédiate du Pasteur*

9°. Durée de l'école chaque jour? *2 heures et 1/2 chaque école*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *Il y a 3 classes son compteur corax à qui j'apprends à connaître les lettres & à épeler*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? *l'examen a été fait par le Pasteur & de quelle manière? Et les Propriétaires de la Communauté ensuite il falloit aller au Châteaun de Lausanne au Baillif*

b. D'où est-il? *de Châbles obtenir une Patente*

c. Son nom *Jean François Barbey*

(3)

d. Son âge. *57 ans*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *3 enfans*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Des le 13^{eme} Juin 1794*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *à Châbles, à travailler du Métier de Cordonnier*

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles? *Il n'a d'autres fonctions que comme à l'article cy dessus*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *cela varie beaucoup*

a. En hiver, } foit garçons ou filles. *cela varie près que toutes les jours*
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école. *Une Maison seule sans terrain Je possède sur les Biens communs environ demy pose terrain p^r plantage*

a. Possède-t-elle de pareils fonds?
b. Quelle en est la valeur? *Le Logement vaut 10 1/2 de fuffe par an*
c. Source des revenus. *Le terrain vaut 10 1/2*

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *Non*

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *on ne paye rien*

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Il est tout vieux et en assez mauvais état*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *La chambre d'école est séparée du logement du Régent*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix? *Le logement du Régent est au même Bâtiment que la chambre d'école*

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *La Communauté de Lubbo*

26

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caiffes communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

485 de Suisse
le tout en Argent
Etat spécifique de la Pension de la Régence de Libloz
La Commune de Libloz
Lui-même Annuellement en Argent 225 8/12
Hôpital de la Paroisse de St. Saphorin 26 1/12
Je n'ai point de Bois d'ass. fixe, les Ecoliers apportent en Hiver chacun une Bushé de Bois pour chauffer la Chambre d'école
Il peut valoir 12 1/2
Les Pères ou Parents des Ecoliers payent pour chaque enfant 4 bat par Année de Nombre de 68 Ecoliers font 114 1/2
Le Logement avec terrain 26 1/2
Total 100 1/2 8/12

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Les fondations consistent à faire tous les jours en Hiver deux Ecoles Excepté le mardi qu'il ne se fait point le samedi. En la M. on fait une chaque jour. Il doit être dans le lieu de Chabres en Châmes de trois Dimanches Un Un Dimanche faire reciter les Enfants

de son Ecole Le Catechisme & les Commandemens à la dite Eglise Chabres ce 8 Mars 1799
Jean Francois Barbey Régent d'Ecole à Libloz

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

27
Réponses du Régent d'Aran & de Villette

N. P. M.

Aran dont le Régent fait aussi l'école à Villette.

Aran est un Village composé de 19 Maisons, Villette autre Village composé de 11 Maisons, l'un et l'autre font partie de la grande Commune de Villette, dont les Tribunaux siégent à Cully.

Agence des Sections d'Aran, Villette, Crurons, Grand saux, Rière, la dite Comine,

De Lavaux.

Du Lemane.

D'Aran à Villette quart d'heure, Montagny 3 Maisons, Chatagny 3 Maisons, l'un et l'autre de cinq Minutes.

Maisons isolées, onze, l'éloignement, vingt-cinq Minutes.

Le Régent est chargé de deux Ecoles à Aran en Hivers, & une en été; & dit une prière tous les Mercredi, & tous les jours de l'année d'une Ecole à Villette.

Montagny, Chatagny, D'atay, le Bret, Graboz, Jordillon, les Granges, plan des Chènes, la Grangottaz, les Daillettes, le Chalet, sont du ressort de l'école d'Aran.

Villette quart d'heure. Montagny, et Chatagny cinq Minutes, Maisons Isolées, vingt, à vingt cinq minutes.

Quarante-un à Aran. à Villette dix.